

**PROCÈS-VERBAL DE REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNEUGHEOL  
EN DATE DU 09 JANVIER 2024**

---

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à VERNEUGHEOL, sous la présidence de Monsieur Bernard THOMAS, Maire.

**Date de convocation : 04/01/2024.**

**PRÉSENTS** : THOMAS Bernard, BOUYON Daniel, JARLETON Jean-Paul, LECLERC Georges, LEGOUEIX Jean-Baptiste, RICHIN Jean-Louis. DE ROOIJ Alexandra, MANDON Laetitia, DEVEDEUX Stéphanie, MICHON Isabelle.

**ABSENTE EXCUSÉE** : RICHARD Isabelle

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Monsieur Jean-Paul JARLETON a été désigné secrétaire de séance.

*Rappel de l'ordre du jour :*

- DM au budget transport 2023
- Demande de DETR 2024
- Mise en place du règlement par prélèvement pour les débiteurs de la commune
- Emplacement des poubelles
- Bois de chauffage à Angoilas
- Conférence sur les fonds de sections
- Vœux de Maire
- Bulletin municipal
- Arbre à changer près de la salle des fêtes
- Aménagement autour de la croix en face de la mairie
- Entretien de voirie
- Questions diverses

---

Le Procès-Verbal de la séance du 20 décembre 2023 est arrêté à l'unanimité des membres présents.

**Délibération n° 01 : Décision modificative au budget Transport 2023**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter une décision modificative au budget transport considérant que les crédits ouverts sont insuffisants à l'article 6218. Autre personnel extérieur.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à enregistrer la décision modificative suivante :

- **Chapitre 011 Charges à caractère général art 6161 Multirisques : - 300 €**
- **Chapitre 012 Charges de personnel art 6218 Autre personnel ext : + 300 €**

**Délibération n° 02 : Demande de DETR 2024**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour le projet du sentier de découverte et la rénovation du petit patrimoine.

Le coût prévisionnel s'élève à 42 062.66 € HT, à savoir :

- Sentier découverte : 3 679.66 € HT
- Travaux de rénovation petit patrimoine 38 383 € HT.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Subvention DETR 30 %	12 618.80 €
Subvention FIC	15 353.20 €
Autofinancement	14 090.66 €
Coût total HT	42 062.66 €
Coût total TTC	50 475.19 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :  
AUTORISE le Maire à déposer un dossier de demande de subvention correspondant auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme ;

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour assurer l'exécution des présentes décisions.

### **Délibération n° 03 : Mise en place du prélèvement pour les débiteurs de la commune**

Suite à des demandes de règlement par prélèvement, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer ce mode de règlement avec les services de la trésorerie.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :  
AUTORISE le Maire à mettre en place le moyen de paiement par prélèvement pour tous les produits encaissés par la commune.

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour assurer l'exécution des présentes décisions.

### **Emplacement des poubelles**

Le Conseil Municipal prend connaissance du plan de ramassage définitif des poubelles.  
Il a été demandé un compost à usage collectif à installer au bourg. Il servira aux locataires de l'école et au multiple rural.

### **Délibération n°04 : Bois de chauffage à Angoilas**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du mauvais état du chemin de Malganne exposé constamment à l'ombre.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :  
DECIDE de :

- Faire couper les arbres au bord du chemin parcelles B 204 et B 205 appartenant à la section d'Angoilas par un entrepreneur ;
- Laisser le bois de chauffage aux membres de la section d'Angoilas ;

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour assurer l'exécution des présentes décisions.

### **Délibération n°05 : Tarif salle des fêtes**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de demande de location concernant qu'une seule partie de la salle des fêtes soit seulement la cantine pour des petits comités.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- De fixer le tarif de location à 50€ lors de la mise de disposition de la cantine de la salle des fêtes.

DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour assurer l'exécution des présentes décisions.

### **Conférence sur les fonds de sections**

Elle aura lieu le mardi 16 janvier à 18h00 à la salle des fêtes.

### **Vœux de Maire**

Ils auront lieu le Samedi 20 janvier à 10h30.

## **Bulletin municipal**

En Préparation.

### **Arbre à changer près de la salle des fêtes**

Il a été décidé de procéder à l'arrachage des arbres existants et de les remplacer par des prunus.

### **Aménagement autour de la croix en face de la mairie**

Il est décidé de planter des spirées.

### **Entretien de voirie**

Un camion de pierres sera commandé pour combler des trous dans les chemins.

### **Questions diverses**

Néant.